

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**  
**« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

**COMITE SYNDICAL**

Le mercredi 2015 à 10 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 19 février 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte de Gestion  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération  
Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale  
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon  
Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon  
Monsieur René MASSETTE, Conseiller général

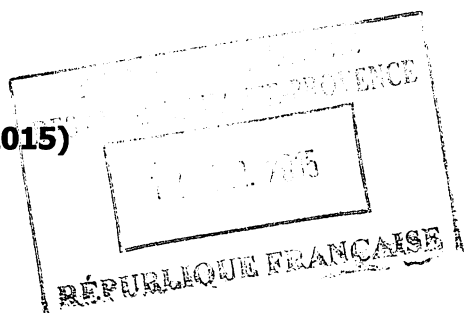
**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD  
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD  
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD  
Monsieur François MONIN, directeur général adjoint du Conseil général  
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

**Etaient absents excusés :**

Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération  
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale  
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale

**Délibération n° D-2015-09 (11/03/2015)**



**OBJET : Budget Primitif 2015**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11 mars 2015 concernant le Budget Primitif 2015 du Syndicat Mixte de Gestion,

**Exposé des motifs –**

Le Président présente les différents éléments du Budget Primitif 2015 conformément à l'annexe ci-jointe,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**D'accepter** la reprise du résultat de clôture cumulé de 240 146.33 € en section de fonctionnement ;

**D'accepter** la reprise du résultat de clôture cumulé de 52 240.20 € en section d'investissement ;

**D'approuver** les montants des participations statutaires des trois collectivités inscrits au Budget 2015 en section de fonctionnement et en section d'investissement tel qu'indiqué ci-dessous :

<b>SECTION</b>	<b>Chapitre</b>	<b>DLVA</b>	<b>CCABV</b>	<b>Conseil général</b>
Fonctionnement	74	867 710.16	673 414.01	571 726.50
Investissement	13	4 358.84	3 383.99	8 706.50
<b>Participation totale</b>		<b>872 069</b>	<b>676 798</b>	<b>580 433</b>

**De voter** le budget primitif 2015, joint en annexe, par chapitre qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- 2 579 737.10 € pour la section de fonctionnement
- 92 777.03 € pour la section d'investissement

Résultats du vote :

Nombre de sièges	collectivité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	DLVA	1	0	0
2	CCABv	2	0	0
4	Département	3	0	0

**D'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 11 mars 2015.  
Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,



Félix MOROSO.